



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 086



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 22 novembre 2017



Vice-présidente

L'honorable Peter Van Loan

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 22 novembre 2017

• (1535)

[Traduction]

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

L'avis de convocation révisé reflète les instructions de la présidente, Mme Fry, qui ne peut pas être avec nous aujourd'hui. Je présiderai donc la réunion en ma qualité de vice-président.

Selon l'avis de convocation, nous nous réunissons pour environ une heure afin de discuter du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien. Nous entendrons deux témoins, soit l'honorable Linda Frum, qui est la marraine du projet de loi, ainsi que Michael Levitt, son coparrain à la Chambre.

Je demanderai donc à la marraine du projet de loi, Mme Frum, de briser la glace.

L'hon. Linda Frum (sénatrice, Ontario, C): Merci, monsieur le président.

Bonjour, je vous remercie de cette occasion de m'adresser au Comité pour appuyer le projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien.

Je souhaite remercier Michael Levitt, député de York-Centre pour le rôle qu'il a joué dans le dépôt de ce projet de loi, qui a été chaleureusement accueilli par la communauté juive, et pour tout ce qu'il a fait pour le faire progresser à la Chambre des communes. J'ai le privilège de parrainer le projet de loi S-232 au Sénat et j'ai été ravi de l'appui unanime qu'il y a reçu.

À titre de fière membre de la communauté juive du Canada, j'appuie avec enthousiasme l'objectif du projet de loi S-232, qui est d'officialiser la désignation du mois de mai pour célébrer la culture juive canadienne et souligner les contributions considérables à la société canadienne des Canadiens de confession juive depuis le début de la colonisation. L'histoire du peuple juif au Canada en est essentiellement une d'acceptation, de tolérance et d'ouverture mutuelle. Bien que cette histoire ne soit pas sans tache, le Canada demeure un pays où les juifs jouissent de la liberté de religion, de la sécurité et de la prospérité.

Aujourd'hui, le Canada accueille la quatrième communauté juive en importance dans le monde. Beaucoup de ces personnes sont des descendants des 35 000 survivants de l'Holocauste que le Canada a accepté après la Seconde Guerre mondiale.

Il n'est pas fortuit que le mois de mai ait été choisi pour célébrer le patrimoine juif. Le Mois du patrimoine juif est déjà célébré en mai en Ontario. Depuis son adoption, en 2012, le Mois du patrimoine juif ontarien reçoit un vaste appui des citoyens, des organisations communautaires et des administrations locales de la province.

Les États-Unis ont également choisi le mois de mai pour célébrer les contributions de la communauté juive américaine aux États-Unis,

et il en est ainsi depuis 2006, année où le Président George W. Bush et le Congrès ont adopté une résolution en ce sens. C'est également en mai qu'Israël célèbre l'une de ses fêtes les plus joyeuses, Yom Ha'atzmaut, soit la Journée de l'indépendance d'Israël.

L'un des principaux avantages à l'établissement officiel d'un mois du patrimoine juif par la voie législative sera de donner un élan aux organisations communautaires et le temps nécessaire pour planifier des événements. Par exemple, à Toronto, le festival annuel du film juif se tient pendant le Mois du patrimoine juif afin de célébrer et de montrer la production cinématographique juive dans le monde. C'est un bon exemple d'activité qui pourrait désormais prendre une dimension nationale.

Aux États-Unis, toutes sortes d'activités sont organisées pendant le Mois du patrimoine juif américain: des conférences à la Bibliothèque du Congrès et des Archives nationales, des cours de cuisine et des concerts de musique klezmer dans de nombreuses villes américaines.

Pendant la séance du Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur le projet de loi S-232, les sénateurs ont entendu des leaders de la communauté juive sur l'incidence qu'aura le Mois du patrimoine juif sur le Canada. Shimon Fogel, président-directeur général du Centre consultatif des relations juives et israéliennes a affirmé ceci au sujet du Mois du patrimoine juif canadien:

L'idée des mois du patrimoine est celle d'une approche proactive qui vise à faire reculer l'ignorance qui est au fond la source de l'intolérance que nous voudrions tous réprimer et éradiquer. C'est dans ce contexte que les mois du patrimoine jouent un rôle important, à mon sens, pour aider les autres Canadiens à prendre conscience des valeurs communes de communautés particulières, en l'espèce de celle à laquelle je suis fier d'appartenir. Ils atténuent la méfiance et l'hostilité qui découlent de l'ignorance où nous sommes des autres communautés confessionnelles.

Quant à lui, Michael Mostyn, chef de la direction de B'nai Brith Canada, a convenu de l'importance du Mois du patrimoine juif canadien en ces mots:

La loi proposée est tout à fait la bienvenue. Elle reconnaîtra les nombreuses réalisations de la communauté juive canadienne, dont les membres ont dû surmonter maints obstacles dès les premières années du Canada comme colonie et qui ont malgré tout apporté une importante contribution au tissu de la société canadienne. En dépit du racisme systémique qui les visait, les membres de notre communauté ne se sont jamais considérés comme des victimes, préférant voir dans les embûches des occasions d'agir plutôt que des obstacles. C'est grâce à notre persévérance et à notre volonté d'affronter l'adversité et de nous améliorer que la communauté juive a pu aider à construire le Canada, même si elle était peu nombreuse.

Monsieur Mostyn a ajouté que pour que le Mois du patrimoine juif canadien soit un succès, il ne peut constituer une célébration isolée, une célébration de la communauté juive seulement, pour la communauté juive. Je le cite:

... il n'y a aucun intérêt à ce qu'une communauté tienne des célébrations toute seule. Nous faisons tous partie du Canada et l'essentiel de toute journée du patrimoine, c'est de faire connaître les contributions d'une communauté donnée aux autres communautés

Pour ma part, j'espère que grâce à l'établissement du Mois du patrimoine juif canadien, tous les Canadiens auront la chance de découvrir la culture et l'histoire des Canadiens juifs et de prendre la pleine mesure du rôle que la communauté juive a joué dans l'érection du Canada, dans des domaines comme l'éducation, la médecine, les arts, la politique, le journalisme, les affaires et bien d'autres.

Je suis fier de l'appui unanime qu'a reçu le Mois du patrimoine juif canadien jusqu'à maintenant. Il est emballant de penser que le Canada aura son mois du patrimoine juif dès mai 2018.

J'ai hâte de répondre aux questions que vous pourriez avoir à poser.

• (1540)

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Merci, sénatrice.

Nous entendrons maintenant M. Levitt, parrain du projet de loi à la Chambre.

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie le président et mes collègues de tous les partis de me donner l'occasion de témoigner devant eux afin de traiter du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien.

C'est différent de se tenir de ce côté-ci de la table, mais je considère que c'est un privilège de vous présenter ce projet de loi aux côtés de celle qui le parraine au Sénat, la sénatrice Frum, qui a collaboré étroitement avec moi pour faire du Mois du patrimoine juif canadien une réalité.

La substance et l'intention derrière cette mesure législative ont pris forme dans une motion présentée au cours de la législature précédente par l'honorable Irwin Cotler, ancien député de Mont-Royal. Même si cette motion n'a malheureusement pas été adoptée à l'époque, le soutien massif que le projet de loi S-232 recueille jusqu'à présent auprès de tous les partis est encourageant. Comme je l'ai indiqué précédemment, c'est à Irwin Cotler que je dédie les efforts que je déploie dans ce dossier.

Je tiens donc à remercier non seulement la sénatrice Frum, mais particulièrement les députés Peter Kent et Randall Garrison pour le solide soutien qu'ils ont accordé à cette initiative visant à reconnaître et à souligner les contributions que les Canadiens de confession juive ont faites au pays.

Je considère que vous êtes saisis de ce projet de loi à un moment important. Je crois comprendre que vous venez de terminer une étude sur le racisme systémique et la discrimination religieuse. J'ai eu l'occasion d'assister à des séances que vous avez tenues sur ce sujet, au cours de laquelle j'ai notamment entendu des représentants du Centre consultatif des relations juives et israéliennes et de B'nai Brith Canada, qui ont parlé de l'antisémitisme auquel les Juifs canadiens sont confrontés depuis des lustres. Nous savons que les Juifs canadiens constituent le groupe le plus ciblé par les crimes haineux au Canada.

Avec ce projet de loi, nous voulons souligner et faire connaître l'histoire et les expériences des Juifs canadiens dans toutes les régions du pays. Un Mois du patrimoine juif canadien permettrait de faire connaître ce patrimoine aux Canadiens de toutes origines, de célébrer le patrimoine juif canadien et de renforcer et de préserver la diversité dont nous sommes si fiers à titre de Canadiens.

Le Canada compte approximativement 400 000 Juifs, qui forment ainsi la quatrième communauté juive en importance du monde. L'histoire des Juifs canadiens est longue et riche. Les premiers immigrants juifs à arriver au Canada venaient principalement de l'Ouest et du centre de l'Europe; ils ont été suivis par des Juifs d'Europe de l'Est à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Après la Seconde Guerre mondiale et l'affaire honteuse du paquebot *St. Louis*, environ 20 000 survivants de l'Holocauste ont immigré au Canada, suivis par des réfugiés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Dans les années 1970 et 1980, l'immigration de Juifs en provenance du Nord de l'Afrique, particulièrement du Maroc, a fait en sorte que de nombreux Juifs séfarades francophones se sont installés au Québec. Au début des années 1990, un grand nombre de Juifs provenant de l'ancienne Union soviétique ont immigré au Canada, notamment une importante communauté de Juifs russes.

Ce rappel historique très bref ne témoigne pas de l'incroyable diversité des cultures et des expériences que les Juifs canadiens ont amenées avec eux. J'ai rencontré des Juifs canadiens des quatre coins du monde: d'Afrique du Sud, de Russie, de France, d'Israël, du Maroc, d'Inde, d'Iran et d'Argentine. Je suis fier que ma propre circonscription soit un microcosme de cette diversité. De bien des manières, la diversité des Juifs canadiens est le miroir de la mosaïque de la société canadienne en général, au sein de laquelle chacun d'entre nous apporte des coutumes et des traditions qui lui sont propres, rendant ainsi le Canada plus fort.

Je veux vous faire part de ma propre expérience de Juif canadien. Je suis né à Édimbourg, en Écosse, où est établie une toute petite communauté juive fort écossaise. Vous êtes nombreux à peut-être m'avoir vu arborant mon kilt, portant fièrement le tartan juif.

En 1983, ma mère, Edna, et moi avons quitté l'Écosse pour entreprendre ce qu'elle appelait une « grande aventure ». Elle m'a amené au Canada pour nous assurer une vie et un avenir meilleurs. Comme nous ne connaissions personne, nous nous sommes installés à Toronto, car elle savait qu'il s'y trouvait une communauté juive florissante qui nous accueillerait et nous fournirait le soutien dont nous avons besoin. Nous avons ainsi intégré nos propres traditions à la communauté locale et à la société canadienne en général. C'est là un vécu que je partage avec un grand nombre de Canadiens pour qui le Canada s'est révélé un refuge ou une terre riche en possibilités.

Je tiens à donner un exemple. Le 1^{er} juillet 1946, les survivants de l'Holocauste Jacob et Fanny Silberman ont donné naissance à une fille dans un camp pour personnes déplacées de Stuttgart, en Allemagne occupée. Jacob Silberman était titulaire d'un diplôme en droit d'une université polonaise réputée. Au début de ses études, un quota de Juifs était imposé, mais il a eu la chance de faire partie de la poignée de Juifs qui a été admise à la faculté de droit. La salle de cours comprenait même une section réservée aux Juifs, appelée ghetto.

Après avoir survécu à l'Holocauste, M. Silberman a présenté une demande d'immigration au Canada, mais les autorités canadiennes l'ont rejetée en raison de son statut d'avocat.

● (1545)

Honteusement, les frontières du Canada étaient fermées en grande partie aux Juifs depuis 1933, et elles resteraient ainsi jusqu'en 1948, quand un petit nombre de tailleurs ont été autorisés à entrer au pays. Jacob Silberman a enfin obtenu la permission d'immigrer à titre de tailleur en 1950, mais après son arrivée, malgré ses diplômes, il n'a pu exercer le droit parce qu'il n'était pas citoyen canadien. Quand sa fille, qui avait alors quatre ans, a entendu cela, elle a décidé qu'elle serait avocate. Voici ce qu'elle dit à ce propos:

Quand on me demandait quel métier j'exercerais quand je serais grande, je leur répondais « avocate ». Je ne connaissais aucune femme qui était avocate. Tout ce que je savais, c'est que mon père ne pouvait pas être avocat même s'il voulait l'être, alors je serais avocate.

Cette enfant se trouve être la juge Rosalie Abella, qui a été nommée au tribunal de la famille de l'Ontario quand elle avait 29 ans. Elle a ensuite été la première femme juive nommée à la Cour suprême, où elle est entrée en 2004 et où aucun autre juge sauf un seul n'a accompli de mandat aussi long.

Elle explique ainsi sa situation:

J'étais une femme, juive et immigrante dans une profession d'homme. Ce peut être un grand avantage de comprendre qu'on est différent, qu'on ne sera jamais comme les autres et que c'est une bonne chose. Profitez du fait que vous êtes différent.

Son histoire, ses difficultés, son labeur et sa réussite sont un symbole de l'histoire des Juifs canadiens.

À l'instar des parents de la juge Abella, un grand nombre de survivants de l'Holocauste ont fait leur nid dans ma circonscription de York-Centre afin de se bâtir une nouvelle vie ici, au Canada.

En septembre, je me suis joint aux survivants de l'Holocauste et au premier ministre pour inaugurer le Monument national de l'Holocauste à Ottawa, qui s'ajoute à des monuments commémoratifs locaux comme le Yad Vashem, qui commémore l'Holocauste à Toronto, dans ma circonscription, et la Roue de la conscience, au Musée canadien de l'immigration au Quai 21, à Halifax, lesquels font partie de l'héritage des survivants et de leurs familles.

Leurs histoires sont nos histoires à titre de Canadiens et ont eu une influence dans les communautés de toute taille de notre pays. Je suis convaincu que chaque membre du Comité peut trouver une histoire de Juifs canadiens dans sa communauté.

Même si les plus grandes communautés juives du Canada se trouvent à Montréal et à Toronto, le présent projet de loi vise en partie à faire connaître les histoires des Juifs canadiens et à souligner leur rôle dans les villes et les agglomérations des quatre coins du pays, que ce soit à Shefford, à Longueuil, à Winnipeg, à Estevan, à Chestermere ou à Vancouver.

Chaque communauté a une riche histoire et a quelque chose à raconter, comme la Congrégation Emanu-El de Victoria, la plus ancienne synagogue au pays qui est en activité depuis 1863, ou la communauté juive de St. John's, qui est une des plus anciennes au Canada, étant arrivé à Terre-Neuve dans les années 1770. Même la toute petite communauté juive d'Iqaluit, qui compte 20 personnes, selon le dernier recensement, ajoute quelque chose à la trame de l'expérience juive au Canada.

L'instauration du Mois du patrimoine juif canadien ferait en sorte que la riche histoire des Juifs du Canada soit reconnue, partagée et célébrée dans notre grand pays, incitant tous les Canadiens à édifier un Canada meilleur, plus diversifié et plus tolérant pour les générations à venir.

Je tiens à vous remercier d'examiner ce projet de loi. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

● (1550)

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Merci beaucoup.

Passons maintenant aux interventions de sept minutes.

Nous commencerons pas Mme Dabrusin, du Parti libéral.

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Je remercie la sénatrice Frum et Michael Levitt, à qui je suis reconnaissante d'avoir proposé ce projet de loi et d'avoir pris le temps de venir nous en parler aujourd'hui.

Je suis juive; je serais donc particulièrement fière de voir que ce projet de loi soit adopté, à l'unanimité, comme vous l'avez souligné.

Je pensais à quelque chose. Je suis en train de lire un livre intitulé *Clutch*, écrit par une de mes électrices. Ce livre, qui vient d'être publié, traite en fait de l'expérience d'un jeune Juif qui grandit sur la rue de Bullion, à Montréal. Or, il existe tout un éventail d'histoires comme celle-ci, une culture et des arts formidables inspirés d'histoires distinctement juives, lesquelles sont pour moi universelles.

En pensant au livre que je suis en train de lire et à ces différents genres de récits, s'il y avait une manière idéale de faire connaître la culture et les arts juifs au Canada, quelle serait-elle? Comment procéderiez-vous?

Je commencerai par vous, sénatrice Frum.

L'hon. Linda Frum: Je sais que vous êtes originaire de Toronto, tout comme moi et Michael. Je pense que nous...

Mme Julie Dabrusin: Je suis née à Montréal, mais je vis maintenant à Toronto.

L'hon. Linda Frum: La culture juive est très riche à Montréal et à Toronto; je pense donc qu'il faudrait lui conférer le plus grand rayonnement possible dans le cadre de cette initiative.

J'ai évoqué le Festival du film juif de Toronto. Je suppose que de telles activités ne peuvent pas tellement prendre de l'ampleur, puisqu'elles remportent déjà un grand succès à leur emplacement actuel, mais elles peuvent se répandre. Peut-être qu'un plus grand nombre de communautés peuvent prendre des initiatives, puisque le Mois du patrimoine juif a lieu en mai, et organiser quelque chose dans les communautés du pays où la population juive locale est peut-être plus restreinte. Voilà qui pourrait favoriser l'amitié et la compréhension dans les petites communautés.

M. Michael Levitt: Je suis d'accord avec la sénatrice Frum. L'un des avantages d'avoir un Mois du patrimoine juif canadien, c'est que cette initiative donnera aux petites communautés, à celles dont on n'entend pas parler, l'occasion d'organiser quelque chose. C'est incroyable: des gens m'ont écrit des lettres et des courriels pour me parler de leurs petites villes, des patelins dont je n'avais jamais entendu parler, pour me raconter des histoires que bien des gens ne connaissent probablement pas.

Les arts et la culture m'intéressent particulièrement. J'ai eu la chance de faire partie du conseil d'administration du Koffler Centre of the Arts avant de me lancer en politique. Quand on voit le dynamisme de la scène artistique juive et la profondeur de ses arts visuels, de ses oeuvres théâtrales ou de sa musique, on se rend compte qu'il y a tant à partager.

Comme la sénatrice, je considère que le Mois du patrimoine juif canadien servira de plateforme, de tribune permettant aux gens de se réunir et d'être sous les feux de la rampe pour raconter leurs histoires. Cette initiative a le potentiel incroyable de permettre aux gens de connaître des histoires issues des quatre coins du pays.

Mme Julie Dabrusin: Merci.

Vous avez parlé de la musique klezmer. Le Flying Bulgar Klezmer Band est fort populaire à Montréal, ainsi qu'à Toronto, il me semble. Toronto est l'hôte du Festival ashkénaze, un autre grand festival au cours duquel les gens sortent pour célébrer et danser. C'est une activité formidable.

J'aime beaucoup que vous parliez de la diversité de la communauté juive, et du fait que nous venons d'une multitude d'endroits et avons des traditions différentes. Comment pensez-vous que le Mois du patrimoine juif pourrait permettre d'en apprendre davantage sur la diversité au sein même de la communauté juive?

• (1555)

M. Michael Levitt: Le fait d'être député donne l'occasion de s'impliquer auprès de la communauté et d'en apprendre davantage à son sujet. Je prendrai la communauté juive marocaine de Toronto — la communauté séfarade — comme exemple. Jamais je n'avais eu l'occasion de m'impliquer auprès d'elle, d'apprendre ses coutumes ou d'entendre parler de la culture. Or, chaque communauté a un grand nombre d'histoires qui lui sont propres.

Prenez par exemple la communauté juive russe. Dans ma circonscription seulement, on compte quatre ou cinq groupes différents qui ont leur propre manière de vivre l'identité juive. Ici encore, je pense que le Mois du patrimoine juif nous donnerait l'occasion de mettre l'accent sur ces nuances.

J'imagine que dans York-Centre — et dans le reste du pays également, bien entendu —, les gens auront l'occasion d'apprendre et de faire connaître leurs expériences. Ce sera très avantageux, car nous pourrions bien mieux comprendre les célébrations, la vie et les traditions des autres Juifs.

L'hon. Linda Frum: Je partage cette opinion. La communauté juive est très diversifiée. Bien entendu, c'est la communauté ashkénaze qui domine la culture dans la plupart des endroits. Nous avons donc effectivement une occasion d'améliorer la compréhension au sein même de la communauté juive afin d'en apprécier la diversité.

Comme je l'ai indiqué en citant Michael Mostyn, cette initiative sera un véritable succès si elle permet aux Juifs de non seulement se parler mutuellement, mais également de tendre la main aux autres communautés, notamment pour leur montrer à quel point leur culture est diversifiée et vaste.

Mme Julie Dabrusin: Il me reste 40 secondes, que je céderai à M. Graham.

M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.): Merci.

Monsieur Levitt, je suis un Juif écossais titulaire d'un passeport irlandais, dont un grand-père est turc et une grand-mère est polonaise, tous deux étant de descendance juive. Je vois donc le patrimoine juif d'un autre oeil.

Je tiens à souligner brièvement la présence de l'honorable Irwin Cotler, qui est parmi nous aujourd'hui. Il est très important, selon moi, de faire remarquer qu'il est ici parce qu'il s'intéresse à ce projet de loi. C'est tout le temps que j'ai.

Merci.

M. Michael Levitt: Merci.

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Nous accorderons maintenant la parole aux conservateurs.

Monsieur Kitchen.

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux de comparaître aujourd'hui. Je suis enchanté d'avoir l'occasion de vous parler.

Je viens du Sud-Est de la Saskatchewan, où il n'y a pas d'importante communauté juive. Je suis toutefois très fier de la petite communauté de Hirsch, où a été fondée une des premières communautés juives de la province. On y trouve d'ailleurs le cimetière juif communautaire de Hirsch. Si j'en parle, c'est parce qu'il a été rénové en 2000 grâce non seulement au Saskatchewan Jewish Council, mais aussi à la Fondation communautaire juive de Montréal. À mon avis, c'est formidable de voir des communautés s'entraider. C'est merveilleux.

Vous avez fait mention de l'éducation relative au patrimoine. Je suis favorable à l'éducation, que je juge importante. Nous ne pouvons réécrire l'histoire. L'histoire est ce qu'elle est et nous devons la faire connaître à la population. Pourriez-vous nous expliquer comment vous considérez que le Mois du patrimoine juif canadien pourrait nous aider à cet égard?

L'hon. Linda Frum: Je peux répondre à cette question, car vous me faites penser à ma propre famille, du côté de ma mère, qui s'est installée à Niagara Falls, en Ontario, quand elle est arrivée au Canada à la fin des années 1800. Mes arrière-grands-parents et mes grands-parents faisaient partie du groupe qui a fondé la synagogue de Niagara Falls, où il n'y a plus de communauté juive. En fait, il n'y a plus assez de gens pour entretenir une synagogue. Le lieu de culte est donc fermé depuis longtemps. Il y a encore un cimetière juif et des vestiges de vie juive.

Je pense que vous soulevez un point pertinent. Il y a bien d'autres communautés comme cela au Canada, dont celle de Cap-Breton, qui est bien connue. La préservation de l'histoire juive canadienne pourrait elle aussi être au coeur de cette initiative pour que nous puissions nous souvenir des endroits où les gens se sont installés et des contributions qu'ils ont apportées, même s'ils ne sont plus nombreux. Cela peut constituer un riche élément des activités qui peuvent être entreprises dans le cadre d'un Mois du patrimoine juif.

• (1600)

M. Michael Levitt: Je pense que l'éducation est un élément important que le mois du patrimoine juif canadien pourrait apporter. Il devient de plus en plus important d'éduquer les gens sur des sujets comme l'antisémitisme, la tolérance et la diversité, et sur l'importance que nous leur accordons dans la société canadienne, surtout à la lumière des comportements problématiques sur lesquels le Comité s'est penché dernièrement. Il y aura beaucoup à célébrer pendant ce mois, mais il faudra aussi s'interroger sur des questions difficiles, comme le traitement réservé aux juifs dans les années 1930 et 1940, ou encore la montée de l'antisémitisme qui subsiste partout au pays.

Le Conseil scolaire de Toronto a organisé récemment une exposition assez impressionnante sur l'holocauste, qui s'est tenue dans une école où il n'y a pas de juifs. Les organisateurs ont invité des survivants et des experts à venir former des élèves, puis ils ont invité les élèves d'autres écoles de la ville à venir vivre l'expérience. Certains animateurs avaient une formation un peu plus officielle sur l'holocauste, mais les élèves leur ont aussi parlé de ce qu'ils ont appris et ont expliqué comment cela leur avait ouvert les yeux. J'ai assisté à une des séances. Comme je l'ai mentionné, il s'agissait d'un groupe d'élèves dans une école qui ne compte pas de juifs, et je ne pense pas que beaucoup d'entre eux avaient entendu parler de l'holocauste, de ses conséquences, des leçons qu'il faut en tirer et de la profonde perversion morale à laquelle il a donné lieu. Il était assez fascinant de les voir se faire enseigner cela par d'autres d'élèves et de voir les interactions entre les élèves. Beaucoup d'entre eux étaient en larmes.

Le mois du patrimoine juif canadien devrait être une célébration, mais il faudrait aussi que ce soit un moment pour réfléchir aux difficultés que les juifs canadiens ont connues au pays. Je pense que ce sera un élément émouvant qui stimulera la réflexion, que ce soit au sein de sa collectivité ou des plus grandes comme Montréal et Toronto.

M. Robert Kitchen: En Saskatchewan, nous disons que l'immigration et nos origines ukrainiennes nous font progresser. Nous en sommes très fiers. Nous sommes heureux de voir toutes ces communautés et tous ces nouveaux immigrants venir s'installer dans la région. C'est merveilleux.

En 2002, je crois, le gouvernement du Canada a proclamé le mois de mai, Mois du patrimoine asiatique, et on demande maintenant la même chose. Voyez-vous un problème à avoir deux fois le même mois?

M. Michael Levitt: Non, je n'en vois pas. Il y a 12 mois dans une année, et il y a beaucoup plus de patrimoines et de peuples à célébrer, alors non, je n'y vois pas de problème. Comme l'a mentionné la sénatrice, mai a été choisi pour aller de pair avec l'Ontario et les États-Unis et parce qu'on y trouve des dates importantes.

Je vais vous parler d'une anecdote au sujet du lien entre les Ukrainiens et le mois du patrimoine juif. J'ai eu le plaisir de rencontrer le premier ministre de l'Ukraine il y a environ un mois. Il était à Ottawa, et quelqu'un me l'a présenté lors d'une réception, et cette personne lui a dit quelques mots en ukrainien, et tout à coup, il s'est tourné vers moi et m'a dit « shalom » et il m'a tendu la main et m'a fait l'accolade. Je ne savais pas que le premier ministre ukrainien était juif. À mon retour, j'ai fait un peu de recherches et j'ai appris qu'il était originaire d'une petite ville où il a joué un rôle dans le rétablissement de la synagogue. Il est très engagé au sein de la communauté juive en Ukraine.

C'était nouveau pour moi, mais des histoires de ce genre existent, et il y a peut-être des liens similaires dans votre collectivité. Qui sait?

M. Robert Kitchen: Allez-y, sénatrice.

L'hon. Linda Frum: C'est vrai, simplement d'un point de vue pratique et logistique. Il existe probablement beaucoup d'autres jours et mois du patrimoine en mai, à part celui du patrimoine asiatique et du patrimoine juif. J'avais la liste à un moment donné, mais j'ai oublié. Nous partagerons ce mois avec d'autres groupes. C'est parfait. En fait, les gens auront ainsi l'occasion d'organiser des activités ensemble parce que, comme je le répète souvent, il ne s'agit pas de travailler en vase clos. Nous voulons que les communautés

cherchent à mieux se comprendre et à abattre les barrières qui les séparent. C'est sans doute un élément positif, et non pas négatif.

•(1605)

M. Robert Kitchen: Merci beaucoup.

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Merci.

C'est maintenant au tour du NPD et de Mme Malcolmson.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins.

Je m'appelle Sheila Malcolmson, et je suis la députée de Nanaimo—Ladysmith. La famille de mon père et moi sommes nés à St. Catharines. Nos familles sont proches et à peu près de la même époque. C'est un honneur de vous rencontrer, sénatrice. Je vous remercie, en particulier de votre récit personnel très animé. Nous avons là un excellent exemple de choses à célébrer, et d'initiatives législatives personnelles que nous pouvons entreprendre, et que nous oublions parfois.

Les néo-démocrates sont en faveur du projet de loi et vous remercient de l'avoir présenté. Pour parer à toute éventualité, y a-t-il des répercussions sur le gouvernement fédéral dont nous devrions parler, pour que ce soit noté et que vous ayez l'occasion d'y répondre?

L'hon. Linda Frum: Non, ce projet de loi n'a aucune incidence financière, et il n'est pas prévu que des fonds fédéraux seront requis ou attendus. C'est la communauté qui s'en occupera.

Mme Sheila Malcolmson: Avez-vous entendu des arguments, sur un sujet quelconque, qui amèneraient des personnes au Parlement à voter contre? Loin de moi l'idée de recommander une telle chose, mais je pense qu'il est bon de donner l'occasion aux témoins de le mentionner et, le cas échéant, de répondre, pour que ce soit noté.

M. Michael Levitt: C'est tout le contraire, en fait. La chose la plus merveilleuse dans l'aventure que nous avons entreprise la sénatrice et moi avec ce projet de loi a été nos rapports avec les membres de l'opposition pour nous assurer de leur soutien. Comme je l'ai mentionné, j'ai trouvé cela formidable de travailler aux Communes avec Peter Kent et Randall Garrison pour obtenir un appui multipartite, et pour la sénatrice et moi, c'était un aspect clé de notre vision des choses. Tous se rallient derrière cette initiative qui arrive un peu tard, mais que nous sommes très heureux de mettre de l'avant.

Non, je ne vois aucune objection. Je n'en ai entendu absolument aucune dans les deux chambres.

Mme Sheila Malcolmson: Je suis heureuse d'avoir appris dans le préambule que la population juive au Canada est la quatrième en importance dans le monde. Votre projet de loi nous enseigne déjà quelque chose, vous voyez. Je ne l'aurais pas deviné.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les avantages que cela aura pour le Canada que les gens célèbrent en même temps, partout au pays, plutôt que de façon plus locale, comme c'est le cas à l'heure actuelle?

L'hon. Linda Frum: À l'heure actuelle, l'Ontario est la seule à avoir officiellement un mois du patrimoine juif. Il était important de demander que le mois national soit le même que celui en Ontario. C'est logique. On trouve d'importantes communautés juives à Montréal et Vancouver également. On trouve des communautés juives dans presque toutes les villes importantes au Canada. Ces communautés auront l'occasion de collaborer et de faire quelque chose ensemble partout au pays. C'est une aventure très excitante.

Je suis très engagée dans la communauté juive et dans la fédération juive à Toronto, et nous en discutons au sein de la communauté. Nous avons une communauté nationale et une communauté locale et, en tant que communauté la plus importante et la plus solide au pays, celle de Toronto a la responsabilité de s'assurer que les communautés ailleurs au pays sont florissantes et ont le sentiment d'être appuyées dans leurs projets, comme celui de la préservation des cimetières. Ce sont là des projets nationaux auxquels la communauté nationale doit réfléchir. Nous avons des partenaires partout au pays.

Encore une fois, ce projet de loi pourrait être un élément déclencheur pour nous amener à réfléchir à cela annuellement. Comment la communauté nationale peut-elle travailler ensemble?

M. Michael Levitt: Je suis tout à fait d'accord. Il se pourrait même que cela donne l'occasion aux grandes communautés, aux grandes villes, de tendre la main aux plus petites, pour planifier la programmation. Qu'il s'agisse d'organisations artistiques ou culturelles communautaires, ou de plus grandes comme la UJA Federation, B'nai Brith, ou le Centre Simon Wiesenthal, cela pourrait être une occasion pour elles de diffuser l'information et d'organiser la programmation.

Encore une fois, quand les activités sont concentrées dans un mois, on attire l'attention d'une façon très positive. Il se pourrait que ce soit l'élan nécessaire pour organiser des activités à des endroits où il n'y en avait pas auparavant. Je n'y vois que des avantages. C'est vrai. Tous les commentaires que j'ai entendus étaient très positifs, et il en va probablement de même pour la sénatrice. Je sais que nous avons tous les deux reçu des courriels de la communauté dans son ensemble et d'autres communautés et personnes nous disant qu'ils ont vu le projet de loi et que c'est un excellent pas en avant.

Je pense qu'il sera très bien accueilli.

• (1610)

Mme Sheila Malcolmson: Je suis heureuse que ce soit une occasion de contribuer à l'unité nationale. On sait alors qu'on rame tous dans la même direction.

À compter de samedi, nous entreprendrons les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe, la campagne des Nations unies à laquelle beaucoup de gens participent au Canada, et qui comprend la date de commémoration de la tuerie, on peut dire, à l'École polytechnique.

Nous avons de bons exemples de ce qui se produit lorsque nous commémorons quelque chose tous en même temps. On combat aussi en quelque sorte l'isolement. Je vous félicite de votre travail.

Je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci, monsieur le président.

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Merci.

Nous allons entamer la deuxième série de questions du côté des libéraux, et si j'ai bien compris, le temps sera partagé entre plusieurs intervenants, en commençant par M. Virani.

M. Arif Virani (Parkdale—High Park, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je voulais simplement vous remercier tous les deux de ce très important projet de loi que vous avez présenté, sénatrice, et que vous avez parrainé, Michael. Merci également d'avoir rendu hommage à deux titans de la communauté, un qui est président ici à l'arrière, M. Cotler, et la juge Abella, que j'ai eu l'honneur d'entendre déjà. C'est un véritable titan.

Au chapitre des anecdotes personnelles — comme elle en a parlé si librement, Michael — il y a un élément du patrimoine juif dans ma circonscription, sur la rue Maria, à Junction, et c'est la plus vieille synagogue en Ontario, et elle a une plaque à l'extérieur. Je l'ai appris en représentant la communauté, mais il y a des éléments du patrimoine juif partout autour de nous.

Je voulais vous poser une question sur un point que vous avez soulevé, sénatrice, puis je vais céder la parole à Dan Ruimy. Je vous invite à répondre tous les deux.

Vous avez mentionné le nom de Shimon Fogel, je crois, en faisant référence à l'idée qu'un mois du patrimoine est une occasion de faire reculer l'ignorance. Je pense que ce sont les mots que vous avez utilisés. Vous avez aussi parlé de vaincre la méfiance et l'hostilité. Ce sont des commentaires que nous avons beaucoup entendus. Michael a parlé de l'étude que nous venons de terminer sur le racisme et la discrimination systémiques.

Nous avons beaucoup parlé de faire tomber les barrières en améliorant le dialogue. J'ai alors pensé au dialogue interconfessionnel — amener les dirigeants juifs à entamer le dialogue avec les dirigeants d'autres communautés religieuses.

Voyez-vous ce genre de projet de loi comme un tremplin pour promouvoir ce type de dialogue si indispensable pour vaincre l'antisémitisme et les différentes formes de discrimination dont nous sommes témoins à l'heure actuelle?

L'hon. Linda Frum: Si c'était un sous-produit de ce projet de loi, ce serait évidemment merveilleux. J'approuverais l'idée. Je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas se faire. Encore une fois, je vais parler de la sensibilisation qui découlerait d'un mois du patrimoine juif à l'échelle nationale. La communauté juive aurait la responsabilité de tendre la main aux autres communautés, d'interagir avec elles, pour en faire une célébration nationale et non pas seulement locale.

Il pourrait également y avoir tout un volet éducatif. Quand on parle d'ignorance et d'hostilité, elles proviennent souvent de l'isolement, car, comme nous le savons, les juifs ne sont que 400 000, et j'ai entendu 350 000, au pays. Nous ne sommes pas très nombreux. Bien entendu, dans bien des collectivités au Canada, les gens grandiront sans jamais rencontrer une personne d'origine juive. Ça complique les choses quand on veut amener les gens à mieux se comprendre.

Quand il n'y a pas de communauté juive locale, on pourrait parler, dans les établissements scolaires par exemple, de la culture juive. Si des enseignants éclairés voulaient profiter du mois du patrimoine juif dans leurs communautés pour parler de la communauté juive, cela pourrait accroître la sensibilisation interconfessionnelle.

M. Arif Virani: Michael.

M. Michael Levitt: Je vais me concentrer tout d'abord sur ma collectivité et parler de York Centre. Je suis incroyablement fier qu'à l'initiative de quatre chefs religieux, York Centre ait créé un dialogue interconfessionnel. Le rabbin Morrison de la Beth Emeth Synagogue a été l'initiateur au sein de la communauté juive. Les chefs religieux — juif, chrétien et musulman — ont travaillé de concert pour organiser, si je ne m'abuse, trois activités. On pourrait très certainement avoir un conseil interconfessionnel à York Centre, et je sais qu'il en existe d'autres ailleurs dans la ville. D'autres villes pourraient très certainement faire quelque chose du même genre.

Pour revenir au point soulevé par la sénatrice, si cela menait à plus de dialogue et de sensibilisation, ce serait merveilleux. Nous connaissons l'importance du dialogue. Nous savons les effets positifs qu'il peut avoir pour l'éducation et la sensibilisation sur des sujets comme l'antisémitisme. Ce serait merveilleux si le mois du patrimoine juif canadien menait à la création d'un forum pour accroître le dialogue interconfessionnel ou multiconfessionnel. Je suis tout à fait d'accord.

• (1615)

M. Dan Ruimy (Pitt Meadows—Maple Ridge, Lib.): Merci à vous d'eux d'être ici aujourd'hui. Je n'ai pas beaucoup de temps, alors je me lance sans plus attendre.

Mes parents ont immigré du Maroc à Montréal, où je suis né et j'ai grandi. J'ai quitté Montréal il y a longtemps déjà pour aller vivre dans une petite ville, Maple Ridge, avec un petit groupe de juifs. J'y suis propriétaire d'un commerce depuis six ans. Je n'avais vraiment pas de lien avec la communauté juive. Il n'y en a pas là-bas.

Après mon élection, un homme est venu me voir pour discuter d'un problème, et avant de partir, il s'est tourné vers moi et m'a dit « Pourquoi cachez-vous le fait que vous êtes juif? »

Je lui ai répondu « Pardon? »

Il m'a ensuite dit « Quelle réaction aurait-on au journal d'après vous si j'appelais, là, maintenant, pour dire que vous êtes juif? »

C'était la première fois que j'entendais un commentaire de cette nature, et je pense qu'avoir un mois... Honnêtement, on ne se promène pas en criant sur tous les toits qu'on est juif. On vit dans la communauté où on vit, et c'est tout.

Voyez-vous le mois du patrimoine juif comme une occasion pour certains d'entres nous, peut-être, d'annoncer aux membres de notre collectivité que nous aimerions connaître leurs idées?

M. Michael Levitt: Je considère ce mois comme une source de grande fierté pour les communautés juives partout au pays.

Monsieur le député Ruimy, si je vous comprends bien, dans une petite ville où il n'y a pas de présence ou probablement pas de compréhension — l'ignorance découle souvent d'un manque de compréhension —, cela représente une excellente occasion pour les Juifs. Si nous pouvons amener l'équivalent de la fédération UJA à Vancouver, ou toute autre grande organisation, à mener des activités de sensibilisation dans les collectivités environnantes qui n'ont peut-être pas une infrastructure ou une présence juive, je crois qu'il s'agit d'une occasion merveilleuse d'éclairer les gens et de donner aux Juifs dans ces localités la chance de dire: « Voilà qui je suis. Voilà mon patrimoine. Voilà d'où je viens. J'en suis fier, et je veux que vous le compreniez. Je veux vous en parler. »

Quoi de plus beau qu'un tel dialogue? Oui, absolument.

L'hon. Linda Frum: Je ne sais pas combien de temps vous passez sur Twitter. J'y consacre beaucoup trop de temps, j'en suis

sûre. Quand on est une personne juive sur Twitter, on subit des attaques antisémites presque tous les jours — c'est la réalité.

J'ai l'impression que l'antisémitisme fait partie de ma vie quotidienne. Je me considère toutefois chanceuse, parce que j'appartiens à une grande communauté juive; je peux donc me sentir consolée, réconfortée et appuyée par les membres de ma communauté. Quand on vit dans une petite collectivité, je peux comprendre à quel point il pourrait être effrayant et intimidant de faire face au problème très réel de l'antisémitisme qui se manifeste tous les jours au Canada.

Il s'agit de faire cause commune, d'avoir un esprit de communauté et de comprendre pourquoi il faut être fier d'être juif. Je ne manque pas de l'annoncer. Voilà ma solution. Plus il y a de gens qui croient pouvoir me blesser, plus je leur fait clairement comprendre à quel point je suis fière de qui je suis et d'où je viens.

Le Mois du patrimoine juif est-il un moyen utile d'aider à promouvoir ces sentiments? Je l'espère bien. Le cas échéant, ce serait une excellente mesure.

M. Dan Ruimy: J'en parle maintenant haut et fort. Nous avons organisé une soirée du sabbat en collaboration avec le centre de Vancouver. Les gens sont venus à Maple Ridge, et ils ont eu droit à une soirée magnifique. C'est alors qu'ils se sont rendu compte pour la première fois que les autres convives étaient juifs.

C'était une soirée fantastique. En tout cas, j'ai hâte d'appuyer le projet de loi à la Chambre.

Merci.

• (1620)

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Je tiens à vous remercier tous deux d'avoir témoigné aujourd'hui.

Je me contenterai de faire quelques observations sur ce qui a été dit, d'après ma propre expérience. J'ai grandi à York Mills, où la moitié des habitants sont de confession juive, et c'était, en grande partie, à l'ombre de la Seconde Guerre mondiale. Les membres de ma famille étaient des réfugiés de l'Estonie qui avaient connu une expérience parallèle. Bon nombre des membres de ma famille et de ma communauté — la communauté estonienne dans le goulag soviétique — ont perdu la vie là-bas. J'étais entouré d'enfants dont les familles avaient vécu des expériences similaires pendant l'Holocauste; il y avait donc un esprit de partage important, et nous avions beaucoup en commun.

J'ai écouté, avec intérêt, les commentaires sur Rosalie Abella. Ma grand-mère, qui m'a élevé en grande partie, était en fait une avocate dans les années 1920 en Estonie. Elle n'a pas pratiqué le droit ici, mais sa grand-mère était une Rosenberg, par la lignée maternelle, et il s'agit en l'occurrence d'une lignée maternelle directe; vous savez donc ce que cela signifie, du moins selon les loubavitchs, qui ne cessent de me persuader d'inscrire mon pauvre fils à une école juive. Pour l'instant, j'essaie simplement de l'amener à apprendre un peu de français. Si j'y parviens, j'en serai fort heureux.

En tout cas, j'ai vu des choses merveilleuses. J'ai déjà eu une stagiaire qui venait de Saskatoon, où l'on trouve une autre grande communauté. Elle n'était pas juive, mais elle avait créé un groupe de musiciens klezmer à son école secondaire, et ce groupe existe encore aujourd'hui.

Voici donc l'observation que j'aimerais faire sur la valeur du travail que vous accomplissez. Je songe à mon enfance, à une époque où nous devions surmonter des événements qui étaient assez immédiats. J'ai vu comment l'antisémitisme a largement disparu au sein de la collectivité et dans les autres localités que j'ai connues depuis.

En même temps, j'ai constaté l'émergence d'une nouvelle forme d'antisémitisme à d'autres endroits. Même s'il existe une plus grande compréhension, j'ai été témoin de différentes situations ici lorsque nous étions au pouvoir et que la guerre avait éclaté dans le sud du Liban; à l'époque, je siégeais au Comité des affaires étrangères. J'ai entendu des choses qui étaient, selon moi, impensables et que nous n'étions jamais censés entendre après les tragédies de l'Holocauste et de la Seconde Guerre mondiale.

Ce travail s'impose. On a parfois l'impression qu'il ne sera jamais terminé. Hélas, tel est le sort des Juifs, mais il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Je vous félicite tous deux d'avoir présenté cette mesure législative, et je vous en remercie.

Je crois que cela met fin à notre séance d'aujourd'hui.

Oui, monsieur Vandal.

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Je crois comprendre que nous n'avons pas reçu un préavis suffisant pour l'étude du projet de loi article par article.

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): C'est exact. Il n'y a pas eu de préavis...

M. Dan Vandal: J'aimerais proposer une motion demandant au greffier de faire tout le nécessaire pour que nous puissions procéder à une étude article par article à notre prochaine réunion.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Je suis maintenant prêt à accueillir une motion d'ajournement.

Monsieur Vandal.

M. Dan Vandal: Mais avant, il y a quelques points à régler concernant la motion M-103.

Je sais que le rapport sera présenté au cours du mois de décembre, et je crois que nous pourrions peut-être demander à l'analyste de nous dire quand le rapport nous sera remis en vue de faire l'objet d'une discussion.

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Les analystes ne sont pas ici. C'est le greffier qui répondra.

Le greffier du Comité (M. Michael MacPherson): Oui, essentiellement, nous avons tenu une réunion de production avec les divers services qui participent à la production d'un rapport. Nous devrions être en mesure de recevoir le rapport et de le distribuer au Comité, au plus tôt, le 8 décembre.

Le rapport en est encore à l'étape de la rédaction. Une fois qu'il sera rédigé, nous le transmettrons aux services de traduction. Ces derniers ont une norme de service à respecter. Ils ne peuvent traduire qu'un certain nombre de mots par jour, et n'oublions pas qu'il s'agit d'une période occupée de l'année. Au fond, chaque comité essaie de faire publier un rapport. Après les services de traduction, le rapport est envoyé aux services de publication. Tout se déroule selon la procédure appropriée, et il n'y a vraiment rien d'autre à faire pour accélérer les choses à ce stade-ci.

M. Dan Vandal: Je trouve tout simplement que le 8 décembre, c'est beaucoup trop loin. Il a déjà fallu deux semaines pour l'administration. Le 8, c'est au moins deux autres semaines. Y a-t-il moyen d'obtenir le rapport le 1^{er} décembre?

Le greffier: C'est vraiment indépendant de notre volonté. Le texte sera envoyé aux services de traduction le mardi. D'après ce que je crois comprendre, les rédacteurs y travailleront toute la fin de semaine afin de respecter ce délai. À moins que nous demandions aux analystes de ne plus poursuivre la rédaction et d'envoyer la version qui est déjà écrite, c'est-à-dire un rapport incomplet... et vous ne gagneriez que quelques jours en faisant cela.

Pour l'instant, cela échappe à notre contrôle. C'est tout simplement ainsi que se déroule le processus, et c'est le temps qu'il faut pour produire un rapport de cette longueur.

• (1625)

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Nous n'y pouvons rien.

Monsieur Reid.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Puis-je savoir quelle en sera la longueur approximative? C'est pourquoi je crois que nous devons vraiment demander à Erin de répondre.

Mme Erin Virgint (attachée de recherche auprès du comité): Nous prévoyons entre 40 et 50 pages.

M. Scott Reid: Cela exclut les recommandations.

Mme Erin Virgint: Exactement.

M. Scott Reid: Il s'agit essentiellement d'un résumé des témoignages, des principaux sujets, selon ce qui a été décrit lors de la réunion que vous avez tenue; vous avez proposé ou énoncé un plan éventuel, puis vous l'avez examiné. C'est ce dont il est question.

Mme Erin Virgint: Oui, tout à fait.

M. Scott Reid: Je reviens au greffier. Avez-vous dit que le plus tôt possible serait le 8 décembre, ou s'agit-il d'une date confirmée?

Le greffier: Nous ne pouvons jamais dire que c'est garanti, mais quand nous avons tenu notre réunion de production, c'était la meilleure estimation de la date à laquelle nous pourrions obtenir le rapport. Tout le monde était d'accord pour dire que le 8 décembre serait un délai réaliste.

M. Scott Reid: Très bien. Je pose la question aux fins de planification. Le 8, c'est quel jour de la semaine?

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): C'est un vendredi.

M. Scott Reid: C'est le vendredi avant la dernière semaine de séance précédant la relâche.

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Voilà.

M. Scott Reid: Nous tiendrons probablement deux réunions au cours desquelles nous pourrions étudier le contenu du rapport, si je comprends bien, à supposer que la Chambre s'ajourne à la date prévue. Est-ce exact?

M. Dan Vandal: Oui, je regarde le calendrier.

À titre de précision, le rapport sera envoyé aux services de traduction, le mardi 28 novembre. Combien de temps faut-il pour le faire traduire?

Mme Erin Virgint: On nous a dit qu'il faut 5 jours pour 40 pages.

M. Dan Vandal: Nous en serons donc saisis après le 1^{er} décembre. À voir ces échéances, nous risquons d'étudier le projet de loi en février, à moins que nous puissions réussir notre coup...

M. Scott Reid: Ou en débattre à tout le moins... L'étude est déjà terminée. Ce n'est pas, me semble-t-il, une attente irréaliste.

Voici une question, si vous me le permettez.

Monsieur le président, je prends des libertés. Je devrais être...

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): En effet.

M. Scott Reid: Puis-je...?

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Oui. J'essaie d'éviter... La présidente nous a encouragés à discuter des travaux du Comité lors de cette réunion. J'essaie de respecter cela, mais je vais vous permettre de continuer.

M. Scott Reid: Merci.

On nous propose le 8 décembre comme meilleur délai. C'est un vendredi. Supposons, pour les besoins de la cause, que le rapport soit prêt quelques jours plus tôt; nous pourrions alors organiser une réunion le 6 du mois, selon notre calendrier. Je ne veux pas vous mettre sur la sellette... Loin de moi l'idée de vous soutirer une promesse. Je cherche simplement à savoir si cela est possible ou non. Je suppose que ma question s'adresse au greffier puisqu'il s'occupe de tous les différents aspects.

Le greffier: Je peux demander aux responsables des services si ce délai leur semble raisonnable, mais là encore, le rapport serait

distribué le 6, ce qui signifie que les députés auraient très peu de temps pour en assimiler le contenu avant la tenue de la séance.

M. Scott Reid: C'est vrai.

Le greffier: Si tant est que nous le recevions le 6.

Le vice-président (L'hon. Peter Van Loan): Je crois qu'il est clair pour tous ceux qui travaillent fort sur ce dossier que les membres du Comité sont impatients d'aller de l'avant le plus tôt possible, et je crois qu'on leur a fait passer le message.

Mme Erin Virgint: Oui, nous en sommes bien conscients.

M. Dan Vandal: Pouvez-vous demander... Désolé, monsieur le président, je prends des libertés, moi aussi.

Auriez-vous l'obligeance de demander, par l'entremise de la présidence, que le processus soit accéléré le plus possible?

Le greffier: Oui, bien sûr.

L'hon. Peter Van Loan: Il me faut une motion d'ajournement.

Merci, monsieur Reid.

(La motion est adoptée.)

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>